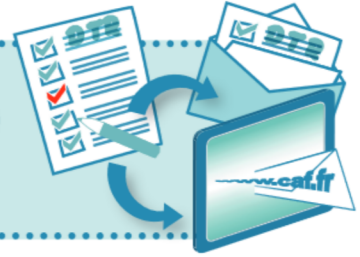


LES FICHES PRATIQUES RSA

RSA – Déclaration Mode d'emploi

Vos droits en dépendent !

Lors de la réception de votre **DTR** (Déclaration Trimestrielle de Ressources) il est important de **respecter la marche à suivre indiquée** par la Caf, et dans tous les cas, n'oubliez jamais de la **renvoyer** (ou de la remplir via internet sur votre compte Caf).

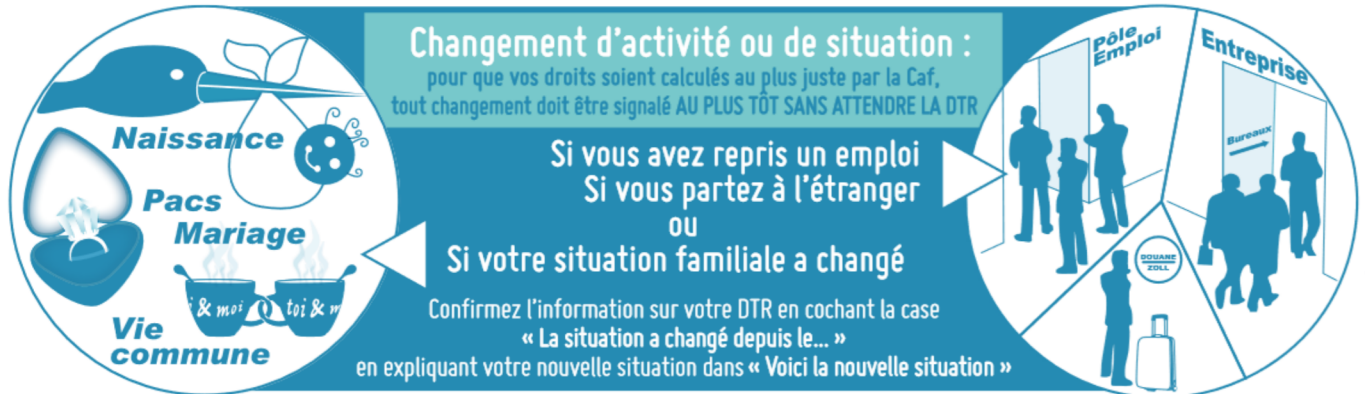


Je **DOIS** déclarer !

Ces ressources seront prises en compte pour le calcul du RSA d0.

Je **NE DOIS PAS** pas déclarer !

Ces ressources seront prises en compte mais sont déjà connues de la CAF.



Attention IMPORTANT

La DTR (Déclaration Trimestrielle de Ressources) doit être **expédiée le plus rapidement possible datée et signée**.

Plus simple et plus rapide, remplissez votre déclaration via internet en vous connectant sur :

www.caf.fr
rubrique « mon compte »

OU

munie de votre n° d'allocataire et de votre code confidentiel.

Date

Signe

NE PAS REMPLIR

Le document a un caractère informatif et est susceptible d'être modifié.